

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge suppléant à la
Cour de Justice Benelux

M (2002) 4

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 22 janvier 2002 de la démission, avec effet au 1^{er} septembre 2002, de Monsieur Th. Verheyden de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition du Ministre de la Justice de Belgique,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur Cl. Parmentier, Conseiller à la Cour de cassation, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à La Haye, le 17 mai 2002.

Le Président du Comité de Ministres,

J.J. van AARTSEN